

**MAIRIE DE JUGON LES LACS  
COMMUNE NOUVELLE  
Côtes d'Armor**

**ARRETE**

**Portant usage privatif de la chaussée  
A Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle**

**Le Maire de JUGON LES LACS COMMUNE NOUVELLE,**

**VU** les articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2213-1 à L. 2213-6, L. 3221.4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de la Route et notamment l'article R.411-8 ;

**VU** l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

**VU** l'avis favorable de l'Agence technique départementale en date du 21 juillet 2023 ;

**CONSIDERANT** la demande de Stéphanie FLEGEAU, pour le compte de l'association TEAM BIKERS 22 en date du 16 juin 2023 ;

**CONSIDERANT** que pour la sécurité des usagers de la voie publique et pour le bon déroulement de la coupe de Bretagne de descente VTT le 10 septembre 2023, il est nécessaire d'accorder à l'association Team Bikers 22 un usage privatif de la chaussée et de réglementer la circulation et le stationnement à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Le samedi 9 septembre 2023 de 13h00 à 20h00 et le dimanche 10 septembre 2023 de 5h00 à 20h00 il est accordé à l'association Team Bikers 22 ainsi qu'aux participants à la Coupe de Bretagne de descente VTT un usage privatif de la chaussée sur les voies suivantes :

- Rue du Poudouvre (RD52 en agglomération)
- Rue des Forges, jusqu'au croisement de la rue des Grands Moulins (RD52 en agglomération),
- Rue de la Vallée Verte (VC1)

**ARTICLE 2 :** Le samedi 9 septembre 2023 de 13h00 à 20h00 et le dimanche 10 septembre 2023 de 5h00 à 20h00, la circulation de tous les véhicules est interdite à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle sur les rues et voies suivantes :

- Rue du Poudouvre (RD52 en agglomération),
- Rue des Forges (jusqu'au croisement de la rue des Grands Moulins) (RD52 en agglomération),
- Rue de la Vallée Verte (VC1)

**ARTICLE 3 :** Le samedi 9 septembre 2023 de 13h00 à 20h00 et le dimanche 10 septembre 2023 de 5h00 à 20h00, le stationnement de tous les véhicules est interdit rue des Forges et rue du Poudouvre (RD 52 en agglomération) à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle.

**ARTICLE 4 :** Du samedi 9 septembre 2023 à 13h00 au dimanche 10 septembre 2023 à 20h00 la circulation et le stationnement de tous les véhicules sont interdits à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle sur les rues et voies suivantes :

- Place de la Poste (parking derrière la Poste) ;
- Voie Communale n°1 (rue de la Vallée verte) jusqu'au bourg de Lescouët-Jugon ;
- Le parking de l'ancienne Gendarmerie ;

**ARTICLE 5 :** Les interdictions mentionnées aux articles précédents ne s'appliquent pas aux participants à la course, qui sont autorisés à occuper temporairement les rues et voies suivantes du samedi 9 septembre 2023 à 13h00 au dimanche 10 septembre 2023 à 20h00 :

- Place de la Libération (parking derrière la Poste) ;
- Voie Communale n°2 (rue de la Vallée verte) jusqu'au bourg de Lescouët-Jugon ;
- Le parking des grands Prés ;

Les espaces suivants sont réservés pour les pilotes :

- Le parking de l'ancienne Gendarmerie ;

**ARTICLE 6** : Une déviation est mise en place (cf. plan en annexe).

Les voitures venant de Dolo pourront circuler par la rue du Four ou rue de la Triballe.

**ARTICLE 7** : Les interdictions mentionnées aux articles précédents ne sont pas applicables aux véhicules des forces de l'ordre, de secours et d'incendie.

**ARTICLE 8** : Les panneaux de signalisation de type réglementaire seront mis en place par les services techniques et entretenus par l'association.

**ARTICLE 9** : Madame la Directrice Générale des services de la mairie, Madame l'Adjudante-Cheffe, Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle et Monsieur le responsable des services techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

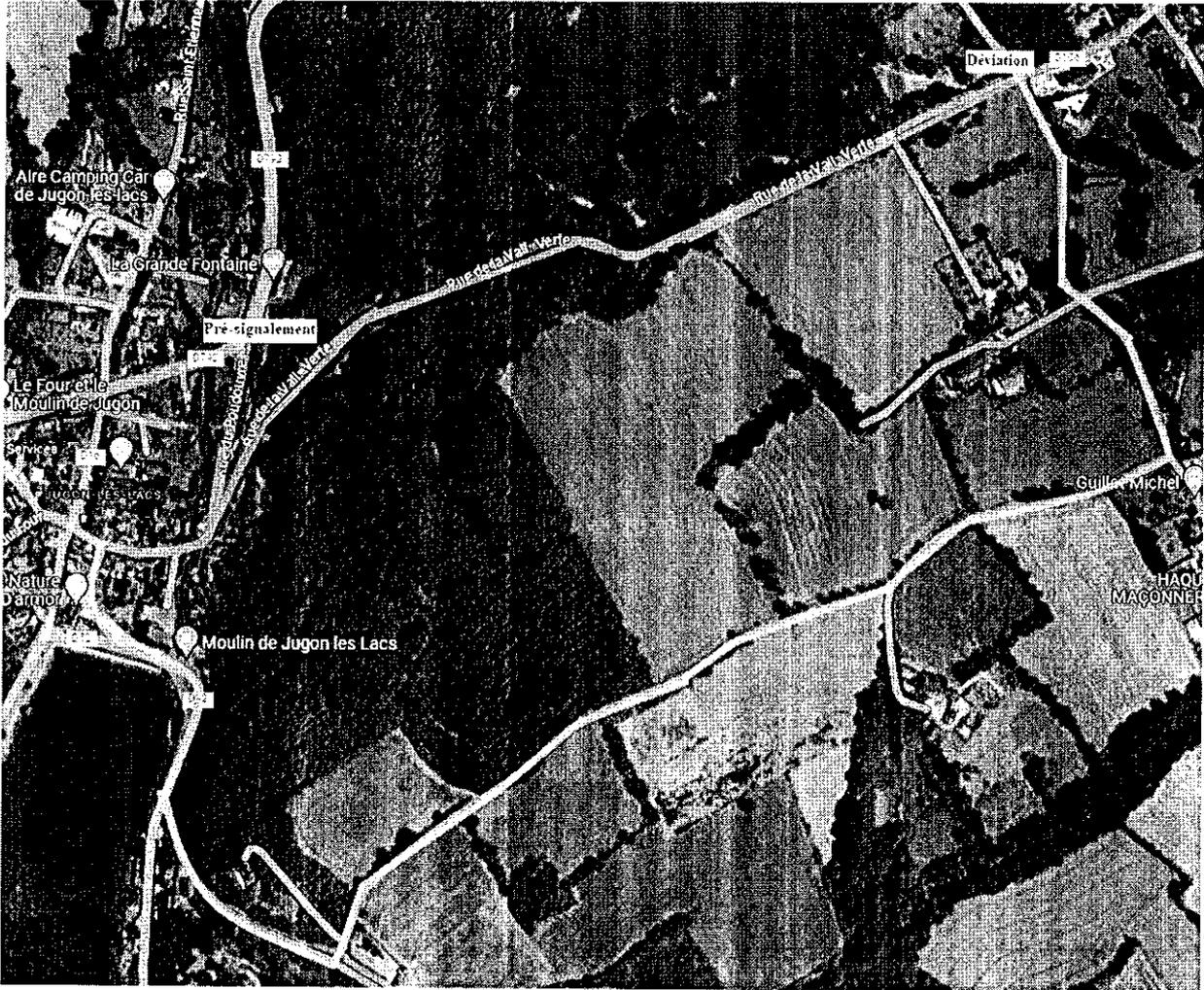
Fait à Jugon-les-Lacs Commune Nouvelle,  
Le 26 juillet 2023

Le Maire,

Eric MOISAN



ANNEXE



Route barrée  
Déviation